



Les transports en commun !

On n'y pense pas toujours, pourtant ils sont bien là, ce sont les transports en commun !



Le transport en commun c'est :

Toujours moins cher qu'une voiture utilisée en solo.

6,2 % des déplacements en Pays de la Loire.

Un temps de déplacement moyen de 30min.

Le mode préféré des moins de 25 ans.



- **Le transport public permet des densités plus importantes** alors que le transport individuel favorise l'étalement urbain avec une desserte des territoires (villages périurbains) et habitations (maisons individuelles) dispersées.

- On peut moduler un déplacement en **utilisant l'intermodalité**, ce qui permet de choisir le mode de transport le plus adapté à l'environnement où on évolue (train+vélo, voiture+méto, marche à pied+autre mode).

- Dans les Pays de la Loire, comme ailleurs, on travaille de moins en moins souvent à proximité de l'endroit où l'on habite. Ceci contribue aux **échanges croissants entre les différents espaces**. L'espace rural, plus étendu dans notre région, explique en grande partie la forte place de l'automobile et le nombre particulièrement important de déplacements entre le milieu rural et les centres urbains.





Les solutions pour prendre les transports en commun

- Les transports en commun en Sarthe (SETRAM ; TIS ...)

Les transports en commun permettent d'éviter le stress de la conduite, de lire, de discuter, et même de se reposer.

Le TIS : le Conseil Départemental de la Sarthe met en place un important réseau de car pour se déplacer en Sarthe.

Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#).

La **SETRAM** est le réseau de transport de l'agglomération Mancelle. Ce réseau se compose de deux lignes de tramways et de bus. Pour en connaître d'avantage, [cliquez-ici](#).

- Bus, tramway, métro : pour les distances urbaines

Les transports en commun permettent, pour les distances urbaines, d'être moins énergivore et moins polluant. La SETRAM fonctionne avec 41% de ses bus au gaz naturel (GNV). Quant au tramway du Mans, il est 100% électrique et ne rejette aucun gaz toxique.

A SAVOIR

Pour un même trajet, un bus comparé à une voiture :

- Consomme **40% d'énergie en moins**
- Emet **35% de CO₂ en moins**

- Le train, le car : pour les plus grandes distances

Pour de longues distances, le train est le **moyen de transport le moins énergivore et le moins polluant**.

Vous voulez prendre le train avec votre vélo ? C'est possible.

Qu'il soit plié, démonté ou pas, la SNCF met en place des trains (TER/TGV/Intercités) où le vélo a toute sa place. Pour en savoir plus [cliquez ici](#).

- Le transport à la demande, à votre service !

Le Conseil Général propose **Mobili'TIS**, un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite. Le billet ne coûte que 2 €, quel que soit le trajet.

Pour réserver : 0 805 800 160. Pour plus d'informations, [cliquez-ici](#).

Tisséa est un service de transport à la demande en zone rurale, en complément du réseau TIS. Ce service est sur réservation auprès de la centrale de mobilité TIS. Pour savoir si Tisséa circule près de chez vous, [cliquez-ici](#).

- Au travail

Votre employeur a l'obligation de vous rembourser 50% de votre abonnement de transports en commun dans le cadre de vos déplacements domicile-travail : bus, car ou TER, et même service public de location de vélos. Ne l'oubliez pas !

Des congés en train ?

Connaissez-vous le billet congé annuel ? Une fois/an/personne, il vous permet d'obtenir 25% à 50% de réduction sur le tarif 2^e classe d'un aller-retour de plus de 200 km (territoire national). Vous pouvez également en faire profiter votre conjoint et vos enfants. Remplissez le formulaire en ligne et partez à la conquête du rail ! [Plus d'infos ici](#)

A SAVOIR

Connaissez-vous le service Auto-Train ?

Déposez votre véhicule (voiture/2 roues) en gare, il voyage de nuit en train. Vous le récupérez à destination.

Bien plus sécurisant, moins polluant et parfois plus économique qu'un trajet seul en voiture, [pensez-y !](#)

